

« Le Figaro » dévoile les conclusions du rapport sur la manifestation du FLN

Octobre 1961 : les vrais chiffres d'une nuit sauvage

Selon le document élaboré par Dieudonné Mandelkern, quelques dizaines de personnes – et non plusieurs centaines – pourraient avoir trouvé la mort lors de la répression policière.

Le jour se lève enfin sur la nuit tragique du 17 au 18 octobre 1961. Le Figaro est aujourd'hui en mesure de révéler le contenu du rapport du conseiller d'État Dieudonné Mandelkern, président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité, chargé d'inventorier les archives de la Préfecture de police et du ministère de l'Intérieur. Des dossiers qui, en théorie, n'auraient dû être consultables qu'en 2021. Cette synthèse offre un éclairage nouveau, bien que partiel, sur la répression de la manifestation du FLN organisée contre le couvre-feu imposé aux Français musulmans d'Algérie (FMA). La mission a passé en revue des centaines de notes de cabinets, de « blancs » des Renseignements généraux ou de transcriptions de conversations radio. Au terme de ce travail, le bilan humain apparaît dramatique – Il pourrait atteindre plusieurs dizaines de morts – mais reste très en deçà des centaines de victimes évoquées par le FLN ou par Jean-Luc Einaudi dans *La Bataille de Paris* (1). Le rapport éclaire également le rôle tenu par le préfet de police de l'époque, Maurice Papon (2).

Le 17 octobre au soir, le FLN bravait le couvre-feu imposé par la Préfecture de police. La manifestation « pacifique » allait déboucher sur un sombre épisode de la guerre d'Algérie, noué loin du bled, en plein Paris.

« Il est clair que cette manifestation a donné lieu à une répression très dure : les chiffres et les relations de certains responsables sur le terrain le démontrent amplement », souligne le rapport Mandelkern. Le nombre de morts imputables aux forces de l'ordre ne peut être déterminé avec précision mais il serait bien inférieur au bilan revendiqué par le FLN. « (...) A supposer même que l'on ajoute au bilan officiel de sept morts la totalité des vingt-cinq



Au lendemain de la nuit tragique du 17 au 18 octobre 1961, des chaussures de manifestants ont été entassées près d'un magasin des Grands Boulevards. (Photo AFP.)

cas (NDLR : répertoriés en annexe), et que l'on considère que les facteurs d'incertitude, et notamment ceux qui tiennent aux limites géographiques de l'étude, justifient une certaine majoration, on reste au niveau des dizaines, ce qui est considérable, mais très inférieur aux quelques centaines de victimes dont il a parfois été question. »

DES POLICIERS DÉBORDÉS

Il ressort des documents d'époque que la Préfecture de police (PP) a été alertée tardivement du projet de manifestation, c'est-à-dire le jour même, grâce aux Renseignements généraux. Les auteurs remarquent que le dispositif policier n'a pu se déployer que dans l'urgence, « ce qui explique peut-être le peu de traces laissées dans les archives de la Préfecture de po-

lice ». A 16 h 20 précises, l'état-major donne l'ordre d'appréhender les manifestants. Quarante minutes plus tard, le Palais des sports de la porte de Versailles, où doit se dérouler un concert de Ray Charles, et le stade Coubertin sont réquisitionnés.

Les policiers se montrent bavards sur les ondes radio. Le décryptage des bandes enregistrées de 19 h 40 à 22 h 35 permet d'imaginer des forces de l'ordre dépassées. Face à 20 000 ou 25 000 Algériens, « le nombre d'unités alignées paraît plutôt modeste » : trente sections de la police municipale, plus trois escadrons de gendarmerie mobile et deux de CRS.

Pour Dieudonné Mandelkern, il faut chercher ici l'une des causes du déchaînement policier : « Entre autres facteurs, le risque de débordement pourrait expliquer jusqu'à un certain point la violence des affrontements signalés ». Les lieux des accrochages sont connus : le pont de Neuilly, les boulevards Poissonnière et Bonne-Nouvelle et le Quartier latin.

Le 17 octobre, le rapport du commissaire de Puteaux, dont les hommes barrent l'accès du pont de Neuilly, donne une idée de la rage des assauts : « Sur les 50 bidules (NDLR : matraques) que j'ai fait distribuer à tout le monde, trente ont été brisées. »

Le chef du 3^e district couvre ses hommes : « La réaction énergique, face aux manifestations de masse du 17 octobre, s'explique parfaitement, à l'encontre d'un adversaire sorti de sa clandestinité et qui, depuis

des années, se concrétisait enfin, après les lâches attentats du mois de septembre. Il ne fait aucun doute que les gardiens, ayant enfin la possibilité de liquider leur contentieux avec le FLN, s'y sont largement employés et ont fait bonne mesure. » La police procède à 11 538 arrestations le 17 octobre. Six mille personnes sont

Papon et les « tartuffes »

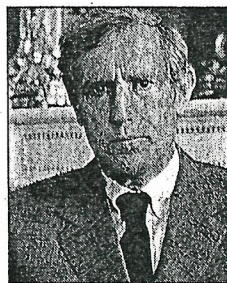
Dix jours après la manifestation du FLN, le 27 octobre 1961, Maurice Papon doit s'expliquer devant le conseil municipal de Paris, lors d'une session extraordinaire. Le préfet de police n'a aucun état d'âme. Pour lui, « la police parisienne a fait, tout simplement, ce qu'elle devait faire », avec toujours le « souci de la condition humaine ». Le préfet dénonce la campagne d'attentats orchestrée contre les forces de l'ordre en cette année 1961. Une offensive qui aurait provoqué « la juste colère et l'exaspération des personnels de police ». Il stigmatise une « offensive (terroriste) voulue, préméditée, organisée et exécutée ». Le couvre-feu instauré à l'encontre des Français musulmans d'Algérie avait ainsi permis de stabiliser la situation, rappelle-t-il. Selon le préfet de police, une information judiciaire a été ouverte à chaque fois que des coups de feu ont été tirés lors des manifestations.

« On impute à la police des disparitions ou, disons le mot, des meurtres purs et simples », s'emporte-t-il. Il fait notamment référence à la découverte de cadavres dans la Seine et se dit prêt à confier son dossier à un jury d'honneur. Il vilipende enfin les « tartuffes » qui osent critiquer l'action de la police.

regroupées au Palais des sports et 2 800 au stade de Coubertin.

UNE RÉPRESSION IMPITOYABLE

Le 31 octobre, le ministre de l'Intérieur fait état de six morts à la suite de manifestations organisées du 17 au 20 octobre. En consultant les archives du cabinet, la mission en dénombre



Dieudonné Mandelkern. (Photo Bulcao/Gamma.)

sept : Abdelkader Deroues, tué par arme à feu, retrouvé à Puteaux, le 17 octobre, à 21 heures. Lamara Achemoune, tué par balles et étranglé, retrouvé dans une camionnette à Puteaux, le 17 octobre, à 21 heures. Guy Chevallier, mort à la suite de coups de crosse sur la tête, devant le cinéma Rex, le 17 octobre, à 21 heures. Achour Belkacem, tué par un gardien de la paix qui invoque le légitime défense, à Colombes, le 18 octobre, vers 22 heures. Abdelkader Bennahar, retrouvé mort, le 18 octobre à Colombes, sans doute écrasé par un véhicule. Amar Mallek, tué le 20 octobre par deux gendarmes, au stade Pierre-de-Coubertin. Ramdane Mehani, mort dans un véhicule de police du commissariat central du XIII^e arrondissement, le 21 octobre. Les registres de l'institut médico-légal sont éloquentes : « Pour la période comprise

tations, même si, à l'époque, bon nombre de dossiers avaient été « classés ».

UNE PÉRIODE D'ULTRAVIOLENCE

Le rapport Mandelkern retrace les événements dans « le contexte des problèmes de maintien de l'ordre en 1961 ». La proximité de la fin de la guerre d'Algérie exacerbe les passions et encourage les divisions des factions. Vingt-deux policiers ou membres de la police auxiliaire (harkis) sont tombés à Paris pour la seule année 1961, dont 14 entre août et octobre.

Une cinquantaine d'homocides d'Algériens est comptabilisée en septembre et 90 en octobre. A la même époque, de nombreux cadavres sont découverts dans la Seine mais aussi dans la Marne ou les canaux. La PP veut reprendre l'initiative. Une note du préfet, en date du 5 septembre, stipule que « les membres des groupes de choc surpris en flagrant crime devront être abattus sur place par les forces de l'ordre ». Le couvre-feu pour les FMA est instauré le 5 octobre.

DES SOURCES ESSENTIELLES ONT DISPARU

La mission se montre très sévère envers les « lacunes sérieuses dans la conservation des archives ». On peut s'étonner, en effet, de la « disparition » du rapport du préfet de police au ministre de l'Intérieur ou des dossiers du service de coordination des affaires algériennes.

Quant à la Brigade fluviale, elle a procédé à la destruction de ses archives « Il y a quelques années ».

Les auteurs sont conscients des limites de leur enquête. Elle ne prend en compte que l'ancien département de la Seine (Paris et petite couronne). Des corps, découverts en aval, pourraient ne pas avoir été répertoriés. Le rapport ne prend pas en compte les informations que pourrait détenir des institutions telles que la Justice ou les hôpitaux de Paris.

« Les développements qui précèdent ne renferment pas les conclusions définitives d'une enquête sur les événements. Il appartiendra aux historiens, par le rapprochement et l'analyse approfondie de toutes les sources, de les tirer », souligne Dieudonné Mandelkern.

Christophe CORNEVIN et Éric PELLETIER

(1) Seuil, 1991.

(2) Son rôle dans les événements de 1961 a été évoqué au cours du procès de Bordeaux, de l'issue duquel M. Papon a été condamné à dix ans de prison pour complicité de crimes contre l'humanité pour son rôle dans la déportation des juifs de Gironde de 1942 à 1944.

Jean-Luc Einaudi : « Travail ambigu »